



## Arret de travail pression de mon superieur

Par **paulkimo**, le **16/07/2015** à **17:05**

Bonjour j'ai un petit soucis et je ne sais pas comment réagir, voilà je suis en arrêt de travail depuis la semaine dernière, mon capitaine m'a appelé aujourd'hui et il m'a dit clairement que si je reprenais pas le travail, et que je replongeais mon arrêt, il allait me pourrir la vie jusqu'à la fin de ma carrière. Je ne sais pas quoi faire, car je ne suis pas en état de reprendre le travail et de l'autre côté ça me fait peur.. j'espère que quelqu'un pourra m'aider. Merci.

Par **P.M.**, le **16/07/2015** à **17:42**

Bonjour,  
Vous pourriez le prévenir que ses communications sont enregistrées et que s'il continue vous déposerez plainte pour harcèlement éventuellement par lettre recommandée envoyée à l'employeur...

Par **chatoon**, le **16/07/2015** à **20:06**

Une bonne insulte, voilà ce qu'il mérite votre supérieur, sauf si il travaille dans un établissement chargé d'une mission de service public car il y aurait outrage puni par notre code pénal.

Par **paulkimo**, le **16/07/2015** à **20:55**

Merci pour vos réponses, mais je ne vais pas le rappeler pour l'enregistrer. Que dois je faire? Porter plainte? En parler à mon médecin?

Par **P.M.**, le **17/07/2015** à **10:04**

Bonjour,  
N'utilisez pas des méthodes de voyou en insultant votre supérieur ce qui pourrait se retourner contre vous car l'insulte n'est pas uniquement punie lorsqu'elle va à l'encontre des personnes chargées d'une mission de service public...

Il ne s'agit pas de le rappeler pour enregistrer la communication mais de lui dire en restant dans le vague que ses communications sont susceptibles d'être enregistrées...  
Un dépôt de plainte sans preuve peut vous occasionner en retour une plainte pour dénonciation calomnieuse et je ne vois pas ce que le médecin traitant pourrait faire en l'occurrence car il ne va pas lui prescrire des médicaments pour le calmer...  
Maintenant, vous faites comme vous voulez...